Certificat d'immatriculation

FM2218

N° Immatriculation	Date de 1ère immatriculation
A. BG-459-BZ	**B** 12/01/2011

C.1 SUEZ RV NORD EST

C.4a EST LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE

C.4.1

C.3

17 RUE DE COPENHAGUE

67300 SCHILTIGHEIM

D.1 RENAULT

D.2 29CHB1DC239E13

D.2.1

D.3 PREMIUM

E. VF629CHB000001741

F.1	26000	**F.2**	26000	**F.3**			
G	15515	**G.1**	15440				
J	N3	**J.1**	VASP	**J.2**		**J.3**	BOM
K	L-0223-06-05						
P.1	7146	**P.2**	247	**P.3**	GO	**P.6**	19
Q		**S.1**	3	**S.2**		**U.1**	83
U.2	1725	**V.7**		**V.9**	0555*0874G		

X.1 VISITE AVANT LE 08/01/2017

Y.1	37	**Y.2**	0
Y.3	0	**Y.4**	4
Y.5	2.76	**Y.6**	43.76

Pour le ministre et par délégation,
Le sous-directeur de l'action interministérielle

Ludovic GUILLAUME

H

I 09/09/2016

Z.1

Z.2

Z.3

Z.4

COUPON DÉTACHABLE

Certificat d'immatriculation

BG-459-BZ 09/09/2016

2016EA42847

VF629CHB000001741

RENAULT

SUEZ RV NORD EST

CRFRABG459BZ7VF629CHB000001741411011 22VASP<<
BOM<RENAULT<<<<<<<PREMIUM<<<<<<2016EA4284702

2M04135288821

IMPRIMERIE NATIONALE – OA N019803 1 - (OF476) - CERTIFICAT D'IMMATRICULATION SIV

Inscrire les coordonnées de l'acquéreur et votre signature **en cas de cession à un tiers ou pour destruction** (ne pas remplir en cas de cession à un professionnel de l'automobile).
Inscrire vos coordonnées et signature **en cas de demande de nouveau certificat d'immatriculation.**

Nom _____

Domicile _____

Signature

_____ Date ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋

BG-459-BZ

Ce coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum

Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route

(X.1) DATES DE VISITES TECHNIQUES

DEKRA S068K067 A 25/01/2024 BG-459-BZ	S068J068 A 01/02/2027 BG-459-BZ
S068J068 A 21/01/2026 BG-459-BZ	S067K112 S 31/12/2021 BG-459-BZ
S067J167 A 03/12/2020 BG-459-BZ	S067K207 A 13/01/2023 BG-459-BZ
S067J167 A 03/12/2021 BG-459-BZ	S068J068 A 23/01/2025 BG-459-BZ

(J.1) Genre national
(J.2) Carrosserie (CE)
(J.3) Carrosserie (désignation nationale)
(K) Numéro de réception par type (si disponible)
(P.1) Cylindrée (en Cm³)
(P.2) Puissance nette maximale (en kW) (si disponible)
(P.3) Type de carburant ou source d'énergie
(P.6) Puissance administrative nationale
(Q) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les motocycles)
(S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur
(S.2) Nombre de places debout (le cas échéant)
(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (en dB(A))
(U.2) Vitesse du moteur (en min⁻¹)
(V.7) CO2 (en g/km)
(V.9) Indication de la classe environnementale de réception CE, mention de la version applicable en vertu de la directive 70/220/CEE ou de la directive 88/77/CEE
(X.1) Dates de visites techniques
(Y.1) Montant de la taxe régionale en Euro
(Y.2) Montant de la taxe pour le développement des actions de formation professionnelle dans les transports en Euro
(Y.3) Montant de la taxe additionnelle CO2 ou montant de l'écotaxe en Euro
(Y.4) Montant de la taxe pour gestion du certificat d'immatriculation en Euro
(Y.5) Montant de la redevance pour acheminement du certificat d'immatriculation en Euro
(Y.6) Montant total des taxes et de la redevance en Euro
(Z.1) à (Z.4) Mentions spécifiques

Communauté européenne

République Française
Ministère de l'Intérieur

F

Certificat d'immatriculation

Permiso de circulación; Osvědčení o registraci; Registreringsattest; Zulassungsbescheinigung; Registreermisbewijs; Άδεια κυκλοφορίας; Registration certificate; Carta di circolazione; Registrācijas apliecība; Registracijos liudijimas; Forgalmi engedély; Certificat ta' Reġistrazzjoni; Kentekenbewijs; Dowód Rejestracyjny; Certificado de matrícula; Osvedčenie o evidencii; Prometno dovoljenje; Rekisteröintitodistus; Registreringsbevis; Регистрационен талон на автомобила; Certificat de înmatriculare.

2016EA42847

(A) Numéro d'immatriculation
(B) Date de la première immatriculation du véhicule
(C.1) Nom, prénom et adresse dans l'Etat membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, du titulaire du certificat d'immatriculation
(C.3) Nom, prénom et adresse dans l'Etat membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un titre juridique autre que celui de propriétaire
(C.4 a) Mention précisant que le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire du véhicule
(C.4.1) Mention précisant le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation, dans le cas de multi-propriété
(D.1) Marque
(D.2) Type, variante (si disponible), version (si disponible)
(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)
(D.3) Dénomination commerciale
(E) Numéro d'identification du véhicule
(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motocycles (en kg)
(F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'Etat membre d'immatriculation (en kg)
(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat membre d'immatriculation (en kg)
(G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage en cas de véhicule tracteur de catégorie autre que M1 (en kg)
(G.1) Poids à vide national
(H) Période de validité, si elle n'est pas illimitée
(I) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat
(J) Catégorie du véhicule (CE)

AUTOVISION PL
CONTROLE TECHNIQUE POIDS LOURDS

EXEMPLAIRE REMIS À L'USAGER

N° d'imprimé : J005555789

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	02/02/2026	26297468

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Favorable

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

01/02/2027

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGREMENT : **S068J068**
(9) RAISON SOCIALE :
AUTOVISION PL
(3) COORDONNÉES :
1 RUE DENIS PAPIN

68000 COLMAR
03.89.29.16.99

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGREMENT : 068J7004
SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
BG-459-BZ (F)	09/09/2016	12/01/2011

Marque	Genre	Carrosserie
RENAULT	VASP	BOM

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale
VF629CHB000001741	N3

Type/CNIT	Energie
29CHB1DC239E13	GO

Document(s) présenté(s)

Certificat d'immatriculation

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

374091

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ETAT DE CHARGE : A vide
CATEGORIE DU VEHICULE :
Véhicule à moteur de transport de marchandises

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

Défaillances mineures

0.6.6.a.1. JUSTIFICATIF DE SUIVI DES RÉSERVOIRS D'AIR : Absent ou non conforme
1.1.13.a.1. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREIN : Usure importante (Essieu 2)
3.3.1.b.1. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS : Miroir ou dispositif légèrement endommagé ou mal fixé (Droite Supérieur)
4.5.2.a.1. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant (Droite Gauche)
8.2.22.d.1. OPACITÉ : Connexion impossible sans dysfonctionnement du témoin OBD

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

Opacité des fumées (<=1.50m-1) :
C1:0.10m-1 C2:0.10m-1

Frein de service :
Efficacité globale (>= à 45%) : 59%
Efficacité par essieu : E1 : 70% E2 : 56% E3 : 52%
Déséquilibre (<20%) E1 : 13% E2 : 14% E3 : 3%
Frein de stationnement : Efficacité (>= à 18%) : 43%
Frein de secours : indépendance des circuits

Feux de croisement (-0.5% à -2.5%) : G:-2.0% D:-2.1% h<0,8m
Feux de brouillard avant (-1.0% à -3.5%) : G:+1.9% D:+2.0%

État de charge inférieur aux deux tiers du poids total en charge:
Bennes à ordures ménageres

ATTESTATION DE VERIFICATION D'UN SYSTEME DE LIMITATION DE VITESSE

ubbeo

Suivant l'annexe 8 de l'arrêté du 23 décembre 2002 modifiant l'arrêté du 2 juillet 1982.

N° 21555

Echéance de validité de l'attestation (1): **17/09/2026**

Je soussigné,

Station agréée n° d'agrément: 20.19.271.003.1 du 01/05/2020

Vérificateur:

B.I.P.

4 rue de lisbonne

68110 ILLZACH

atteste que le système de limitation de vitesse ou le limiteur du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification, et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation de vitesse ou du limiteur: **80 km/h**

Catégorie véhicule: N3

Marque véhicule: RENAULT

Type véhicule: 29CHB1DC239E13

N° de Chassis: VF629CHB000001741

N° d'Immatriculation: BG-459-BZ

Exploitant:

SUEZ RV NORD EST

17 RUE DE COPENHAGUE

67300 SCHILTIGHEIM

Fait le: 18/09/2025 Lieu: ILLZACH

Le contrôleur: SCHMIDT Mathieu

Signature

B.I.P. S.A.S. Av. de Fribourg
4 rue de Lisbonne Zone Napoléon
68110 ILLZACH
Tél. 03 89 61 85 00 - Fax 03 89 61 82 62
SIRET 404 799 845 00016

(1) : Date attestation + 1 an

Copyright © Ubbeo 2025

Constat de vérification périodique

Organisme : UK 49

UNITAK
32 rue du carteron
49300 CHOLET
N° d'agrément : 20.19.271.003.1
Date : 01/05/2020

lieu d'intervention :

B.I.P

B.I.P.
4 rue de lisbonne
68110 ILLZACH
N° abrégé : 20.19.003.62
lat.: 47.766628 | long.:7.382531

N° d'ordre de service: PS-759500
Constat n°: 17572
Date d'intervention: 18/09/2025
Date d'émission: 18/09/2025
Réf. du constat d'intervention: UK IMP REF39
Réf. procédure: UK_PRO_REF05 rev. 15
Réf. d'incertitude: UK PRO REF08

Demandeur :

SUEZ RV NORD EST
17 RUE DE COPENHAGUE
67300 SCHILTIGHEIM
fr

Exploitant :

SUEZ RV NORD EST
17 RUE DE COPENHAGUE
67300 SCHILTIGHEIM
fr

Propriétaire :

SUEZ RV NORD EST
17 RUE DE COPENHAGUE
67300 SCHILTIGHEIM
fr

Véhicule
Immatriculation : BG-459-BZ
N° de série : VF629CHB000001741
Fabriquant : RENAULT
Pays : France
Date de mise en circulation : 12/01/2011

Taille de pneus : 315/80R22,5
Fabricant des pneumatiques : HANKOOK
Pression des pneumatiques : 7.5
Anc. w : 11143 imp/km
Anc. k : 11143 imp/km
Anc. l : 3301 mm

Objet inspecté
UEV
Fabricant : Continental Automotive Technologies
Référence : 1381.1052300013
N° de série : 1909128
Version logiciel de l'UEV : 1343
N° homol. : e1-84
N° Certif. : e1*3821/85*68/2009*84*09

Capteur
Fabricant : Continental Automotive Technologies
Type : 2171 kitas 2
N° série : 3653661
N° homolog. : e1-175
N° Certif. : e1*3821/85*1791/2006*175*05

M1/N1
M1/N1 : Non

Détails de la second source
Activation ou attestation : Non

Etalonnage
Programmation
Nouveau w : 11262 imp/km
Nouveau k : 11262 imp/km
Nouveau l : 3305 mm
Survitesse : 90 km/h
Prochaine date d'intervention : 18/09/2027

Sécurité
Intégrité
Scellement et intégrité UEV : Oui
Intégrité capteur : Oui
Scellement capteur : Oui
Scellements apposés : 1
Conformité ancienne plaquette : Oui

Anomalies
N/A

Résultat de l'inspection : ACCEPTE
Motif en cas de refus :
Observation : RAS

Inspecteur : MATHIEU SCHMIDT
Signature :

cofrac INSPECTION
Accréditation n° 3-1477
Liste des sites et portées disponible sur www.cofrac.fr

Copyright © Ubbeo 2025

PREMIUM
P6x2 BOM – 26 t
7,5 - 11,5 - 7,5
8 – 11,5 – 7,5

RENAULT TRUCKS SAS
Description du véhicule 29CHB1

L-0223-06-05
Juillet 2010
LHP479

0 GENERALITES

0.1 Constructeur : **RENAULT TRUCKS SAS, 99 Route de LYON, 69802 SAINT PRIEST.**
0.3 Marque : **RENAULT.**
0.4 Désignation commerciale : **PREMIUM.**
0.5 Catégorie internationale : **N3.**
0.6 Genre : **châssis-cabine pour CAM ou pour VASP pour carrosserie BOM ou VOIRIE.**
0.7 Type : **29CHB1**
Variantes :
DC2 (Cabine "distribution" courte - pavillon normal)
DM2 (Cabine "distribution" moyenne - pavillon normal)
Versions :
- - E12 : 7500 sur essieu 1 - 11500 sur essieu 2 - 7500 sur essieu 3
- - E13 : 8000 sur essieu 1 - 11500 sur essieu 2 - 7500 sur essieu 3
35 - - : empattement 3,500 m
37 - - : empattement 3,700 m
39 - - : empattement 3,900 m
41 - - : empattement 4,100 m
43 - - : empattement 4,300 m
45 - - : empattement 4,500 m
0.7.1 Décodage des TVV : sans objet.
0.8 Puissance administrative : **19 CV.**

1 CONSTITUTION GENERALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues : 3 essieux, 2 roues avant sur essieu 1, 4 roues milieu sur essieu 2, 2 roues arrière(monte simple) sur essieu 3 (relevable en option, avec possibilité de délestage).
1.1.1 Emplacement des roues motrices : essieu 2.
1.1.2 Emplacement des roues directrices : essieux 1 et 3.
1.2 Dimensions des pneumatiques :

Pour versions	- - E12	- - E13
MONTE UNIFORME		
Essieux 1, 2 et 3 — 305/70 R22,5 - 152/148 J (a)	X	
Essieux 1, 2 et 3 — 295/80 R22,5 - 152/148 L (a)	X	
Essieux 1, 2 et 3 — 315/80 R22,5 - 156/150 K		X
MONTE MIXTE		
Essieu 1 — 385/65 R22,5 – 158L Essieux 2 et 3 — 295/80 R22,5 – 152/148M (a)		X
Essieu 1 — 385/65 R22,5 – 158L Essieux 2 et 3 — 315/80 R22,5 - 156/150K		X

Sont également admissibles tous les pneumatiques de mêmes dimensions satisfaisant aux conditions suivantes :
- indice de charge égal ou supérieur à ceux figurant ci-dessus.
- Indice vitesse égal ou supérieur à G.
Nota : les véhicules étant équipés de l'EBS, un changement de dimensions de pneumatiques entraîne obligatoirement un reparamétrage de l'électronique de freinage.

1.3 Constitution du châssis ou de la coque : longerons et traverses en tôle d'acier.
1.3.1 Dimensions des longerons : 300 x 90 – épaisseur 7 ou 8.
1.4 Emplacement et disposition du moteur : au-dessus de l'essieu 1 dans l'axe longitudinal du véhicule.
1.5 Emplacement de la cabine de conduite : avancée.
(a) Application du point 3.7.2.3 annexe IV de la directive 92/23 CEE relative aux pneumatiques (spécifiques au genre VASP pour carrosserie BOM ou VOIRIE).

2 MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant vers l'arrière

2.1 Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) : 26000
2.2 Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA) : néant
2.4 Masse en charge techniquement admissible : 26000
2.5 Charges maximales admissibles

versions	- - E12	- - E13
2.5.1 Sur l'essieu 1 :	7500	8000
2.5.2 Sur l'essieu 2 :	11500	11500
2.5.3 Sur l'essieu 3 :	7500	7500

2.6 Voie avant : de 2,008 à 2,109
2.7 Voie essieu 2 : 1,836
Voie essieu 3 : 2,026 maxi
2.8 Empattement essieu 1 à 2 : **3,500 3,700 3,900 4,100 4,300 4,500**
Empattement essieu 2 à 3 : 1,350

Version - - E12

Variantes	DC2						DM2					
Versions	**35E12**	**37E12**	**39E12**	**41E12**	**43E12**	**45E12**	**35E12**	**37E12**	**39E12**	**41E12**	**43E12**	**45E12**
2.8.2 Empattement technique :	4,033	4,233	4,433	4,633	4,833	5,033	4,033	4,233	4,433	4,633	4,833	5,033

VEHICULES LIVRES EN CHASSIS-CABINE

2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche.
Ces poids (variant dans la limite de 8 %) peuvent augmenter en fonction des options d'équipement :

2.9.0 Total :	7091	7119	7131	7160	7180	7192	7142	7170	7182	7211	7231	7243
Essieu 3 relevé												
2.9.1 Sur l'essieu 1 :	3624	3662	3696	3731	3760	3786	3652	3691	3726	3762	3792	3818
2.9.2 Sur l'essieu 2 :	3467	3457	3435	3429	3420	3406	3490	3479	3456	3449	3439	3425
Essieu 3 au sol												
2.9.1 Sur l'essieu 1 :	4106	4120	4131	4146	4157	4165	4137	4151	4163	4179	4191	4199
2.9.2 Sur les essieux 2 et 3 :	2985	2999	3000	3014	3023	3027	3005	3019	3019	3032	3040	3044
2.10 Porte-à-faux avant :	1,420						1,420					
2.11 Porte-à-faux arrière :	0,640						0,640					
2.12 Longueur hors tout :	6910	7110	7310	7510	7710	7910	6910	7110	7310	7510	7710	7910
2.13 Largeur hors tout :	2,500											

VALEURS LIMITES A RESPECTER APRES CARROSSAGE DU VEHICULE

2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche.
Valeurs limites minimales pour le véhicule carrossé :
2.9.0 Total : 6627
Essieu 3 relevé
2.9.1 Sur l'essieu 1 (valeur freinage) : 4440
2.9.2 Sur l'essieu 2 (valeur freinage) : 2187
Essieu 3 au sol
2.9.1 Sur l'essieu 1 (valeur déclarée) : 3500
2.9.2 Sur les essieux 2 et 3 (valeur freinage) : 2412
2.10 Porte-à-faux avant : 1,420
2.11 Porte-à-faux arrière :

2.11.1 Mini sans ferrure ni accessoire :	0,640	0,640	0,640	0,640	0,640	0,640	0,640	0,640	0,640	0,640	0,640	0,640
2.11.2 Maxi sans ferrure ni accessoire :	3,400	3,400	3,400	3,400	3,400	3,390	3,400	3,400	3,400	3,400	3,400	3,390
2.11.3 Maxi avec ferrure et accessoires :	3,700	3,700	3,700	3,700	3,700	3,690	3,700	3,700	3,700	3,700	3,700	3,690
2.12 Longueur hors-tout maxi :	9,970	10,170	10,370	10,570	10,770	10,960	9,970	10,170	10,370	10,570	10,770	10,960
2.13 Largeur hors tout :	2,550											

Variantes	DC2						DM2					
Versions	35E12	37E12	39E12	41E12	43E12	45E12	35E12	37E12	39E12	41E12	43E12	45E12
2.14 Intervalle autorisé pour la projection verticale, sur le plan horizontal sur lequel reposent les roues du véhicule : - du centre de gravité de la charge : (carrosserie, aménagement et équipements, cargaison). Cet intervalle est repéré par ses distances extrêmes mesurées à partir de la projection verticale de l'axe du premier essieu arrière sur le plan de projection défini ci-dessus :												
2.14.1 Distance mini :	Charge non uniformément répartie											
2.14.2 Distance maxi :	Charge non uniformément répartie											
2.15 Distance mini entre l'entrée de carrosserie et l'axe du dernier essieu avant :	0,554						0,873					

Version- - E13

Variantes	DC2						DM2					
Versions	35E13	37E13	39E13	41E13	43E13	45E13	35E13	37E13	39E13	41E13	43E13	45E13
2.8.2 Empattement technique :	4,033	4,233	4,433	4,633	4,833	5,033	4,033	4,233	4,433	4,633	4,833	5,033

VEHICULES LIVRES EN CHASSIS-CABINE

2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche : Ces poids (variant dans la limite de 8 %) peuvent augmenter en fonction des options d'équipement :												
2.9.0 Total :	7199	7227	7239	7268	7288	7300	7250	7278	7290	7319	7339	7351
Essieu 3 relevé												
2.9.1 Sur l'essieu 1 :	3638	3676	3710	3745	3775	3800	3665	3704	3740	3776	3807	3833
2.9.2 Sur l'essieu 2 :	3561	3551	3529	3523	3513	3500	3585	3574	3550	3543	3532	3518
Essieu 3 au sol												
2.9.1 Sur l'essieu 1 :	4127	4141	4152	4167	4178	4186	4158	4172	4184	4200	4212	4220
2.9.2 Sur les essieux 2 et 3 :	3072	3086	3087	3101	3110	3114	3092	3106	3106	3119	3127	3131
2.10 Porte-à-faux avant :	1,420						1,420					
2.11 Porte-à-faux arrière :	0,640						0,640					
2.12 Longueur hors tout :	6910	7110	7310	7510	7710	7910	6910	7110	7310	7510	7710	7910
2.13 Largeur hors tout :	2,500											

VALEURS LIMITES A RESPECTER APRES CARROSSAGE DU VEHICULE

2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Valeurs limites minimales pour le véhicule carrossé (Valeurs limites du freinage) :												
2.9.0 Total :	6627											
Essieu 3 relevé												
2.9.1 Sur l'essieu 1 (valeur freinage) :	4440											
2.9.2 Sur l'essieu 2 (valeur freinage) :	2187											
Essieu 3 au sol												
2.9.1 Sur l'essieu 1 (valeur déclarée) :	3500											
2.9.2 Sur les essieux 2 et 3 (valeur freinage) :	2412											
2.10 Porte-à-faux avant :	1,420											
2.11 Porte-à-faux arrière :												
2.11.1 Mini sans ferrure ni accessoire :	0,640	0,640	0,640	0,640	0,640	0,640	0,640	0,640	0,640	0,640	0,640	0,640
2.11.2 Maxi sans ferrure ni accessoire :	3,400	3,400	3,400	3,400	3,400	3,390	3,400	3,400	3,400	3,400	3,400	3,390
2.11.3 Maxi avec ferrure et accessoires :	3,700	3,700	3,700	3,700	3,700	3,690	3,700	3,700	3,700	3,700	3,700	3,690
2.12 Longueur hors-tout maxi :	9,970	10,170	10,370	10,570	10,770	10,960	9,970	10,170	10,370	10,570	10,770	10,960
2.13 Largeur hors tout :	2,550											
2.14 Intervalle autorisé pour la projection verticale, sur le plan horizontal sur lequel reposent les roues du véhicule : - du centre de gravité de la charge : (carrosserie, aménagement et équipements, cargaison). Cet intervalle est repéré par ses distances extrêmes mesurées à partir de la projection verticale de l'axe du premier essieu arrière sur le plan de projection défini ci-dessus :												
2.14.1 Distance mini :	Charge non uniformément répartie											
2.14.2 Distance maxi :	Charge non uniformément répartie											
2.15 Distance mini entre l'entrée de carrosserie et l'axe du dernier essieu avant :	0,554						0,873					

3 MOTEUR : DXi7

260EU V-TR0	300EU V-TR0	340EU V-TR0
260EU V-TR40	300EU V-TR40	340EU V-TR40
260EEV-TR0	300EEV-TR0	
260EEV-TR40	300EEV-TR40	

3.1.1 Marque : RENAULT.
3.1.2 Marquage moteur : sur plaque côté gauche du bloc moteur et sur plaque sur couvre culasse.
3.2 Description générale :
3.2.1 Genre : Diesel - 4 temps.
3.2.2 Principe de fonctionnement : Moteur à combustion interne à pistons en mouvement linéaire et vilebrequin.
3.2.3 Suralimentation : par turbocompresseur entraîné par les gaz d'échappement.
3.2.4 Dispositif anti-pollution : convertisseur catalytique à injection d'urée.
3.3 Nombre et disposition des cylindres : 6 verticaux en ligne.
3.4 Cylindrée (cm3) : 7146
3.5 Rapport volumétrique de compression (± 0,3) : 18,1
3.6 Puissance maximale (kW) :

195	225	247

3.7 Régime de puissance maximale (tr/min) : 2300
3.8 Couple maximal (daNm ISO) :

101	115	130

3.9 Régime de couple maximal (tr/min) : 1200 à 1700
3.10 Régime de rotation maximal (tr/min) (± 100) : 2650
3.11 Carburant utilisé : gazole.
3.11 Réservoirs de carburant :

3.12.1 Emplacement	à droite ou à gauche ou à droite et à gauche	
3.12.2 Capacité (litres)	160 - 220 - 255 - 315 - 415	215
3.12.3 Matériau	Acier ou Aluminium	Plastique

3.12.4 Réservoirs d'urée

3.12.4.1 Emplacement	à droite ou à gauche
3.12.4.2 Capacité (litres)	40 - 50 -60 - 95 - 125
3.12.4.3 Matériau	plastique ou inox ou aluminium

3.13 Mode d'alimentation du moteur : injection directe par injecteurs électronisés et rampe commune.
3.14 Type de filtre à air : sec.
3.15 Allumage : par compression.
3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (V) : 24
3.17 Dispositif d'antiparasitage : sans objet.
3.18 Refroidissement du moteur : par circulation d'eau.
3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1
3.20 Niveau sonore au point fixe :
3.20.1 Valeur du niveau sonore (dB(A)) :

L	C	VH	VV
88	87	83	81

3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/min) : 1725
3.20.3 Position de la sortie de l'échappement :
- Sortie Latérale gauche ou dans la Voie (L et C),
- Sortie Verticale (VH).
- Sortie Verticale silencieux Vertical (VV)

3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur plaque moteur .
3.24 Classe environnementale :

Réglages moteur	Classe environnementale
260 EU V-TR0 / 300 EU V-TR0 / 340-EU V-TR0(*)	0555*0651G
260 EU V-TR40 / 300 EU V-TR40 / 340-EU V-TR40	0555*0651G
260 EEV-TR0 / 300 EEV-TR0 (*)	0555*0651K
260 EEV-TR40 / 300 EEV-TR40	0555*0651K

(*) La limitation de couple « **TR0** » (couple moteur non limité en cas de défaillance détectée par le système embarqué de surveillance de la réduction des émissions, ou en cas de défaillance de ce dernier), ne peut équiper que les véhicules utilisés par les forces armées, les services de secours, les services d'incendie et les ambulances en application du point 6.5.5.8 de la directive 2006/51/CE

4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1 Type de boîte de vitesses :
9S 1110 TO - 9S 1111 TO - 9S 1115 TO
9S 1310 TO - 9S 1311 TO - 9S 1315 TO
Mécanique, 9 rapports en marche avant et 1 en marche arrière.
Rapports voir tableau ci-après.
3000V – 3200V
Automatique, 6 rapports en marche avant et 1 en marche arrière.
Rapports : 1ère 3,49 – 2ème 1,86 – 3ème 1,41 – 4ème 1,00 – 5ème 0,75
6ème 0,65 - MAR 5,03

ATTESTATION D EQUIPEMENT :

Je soussigné RENAULT TRUCKS SAS atteste que le véhicule désigné ci-dessus est équipé des éléments, organes, dispositifs suivants :

1 - Système de freinage	A gestion électronique
2 - Ralentisseur(s) additionnel(s) prévu(s) au point 7.9	
- par décompression (EB + CB) :	OUI
- électromagnétique(s) sur transmission	NON
- hydraulique sur transmission	NON
3 - Pneumatiques :	Essieu 1 : 315/80 R 22,5 Essieu 2 : 315/80 R 22,5 Essieu 3 : 315/80 R 22,5
4 - Charges maximales techniquement admissibles :	Essieu 1 : 8000 Essieu 2 : 11500 Essieu 3 : 7500
5 - Dispositif de protection contre l'encastrement arrière :	NON
6 - Type de suspension de l'essieu moteur (voir 5.2.1) :	Suspension pneumatique
7 - Limitation de couple «TR0» :	NON

Ce véhicule satisfait aux prescriptions des directives et règlements :
- relatives au niveau sonore, directive 92/97CE, 96/20, 99/101 et 07/34/CE (niveau ≤ 80dB(A))
- relatif au freinage, règlement ECE 13R10
- relatives aux émissions polluantes :

Réglages moteur	Directives	Niveau d'émissions
260 EU V TR0 / 300 EU V TR0 / 340 EU V TR0 (*)	0555*0651G	Euro 5
260 EU V TR40 / 300 EU V TR40 / 340 EU V TR40	0555*0651G	Euro 5
260 EEV TR0 / 300 EEV TR0 (*)	0555*0651K	Euro 5-EEV
260 EEV TR40 / 300 EEV TR40	0555*0651K	Euro 5-EEV

(*) La limitation de couple « TR0 » (couple moteur non limité en cas de défaillance détectée par le système embarqué de surveillance de la réduction des émissions, ou en cas de défaillance de ce dernier), ne peut équiper que les véhicules utilisés par les forces armées, les services de secours, les services d'incendie et l

CERTIFICAT DE CONFORMITE (véhicules livrés en châssis-cabine)

Je soussigné : RENAULT TRUCKS SAS, 99 Route de LYON, 69802 SAINT PRIEST, constructeur, certifie que le véhicule livré :

(1) en châssis-cabine (voir notas)
(2) dénomination

D.1	Marque	**RENAULT**
D.2	Type Variantes* Versions*	**29CHB1** **DC2** **39E13**
D.3	Dénomination commerciale	**PREMIUM**
E	N° d'identification ou n° d'ordre dans la série du type (1)	***VF629CHB000001741***
F.1	Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)	**26000**
F.2	Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg)	**26000**
F3	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg)	**NEANT**
J	Catégorie internationale	**N3**
J.1	Genre national*	**CAM**
K	Numéro de la réception par type	**L-0223-06-05**
P.1	Cylindrée (cm^3)	**7146**
P.2	Puissance nette maxi (kW)*	**340-EU V : 247**
P.3	Source d'énergie	**gazole**
P.6	Puissance administrative (CV)	**19**
S.1	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)*	**003**
U.1	Niveau sonore à l'arrêt (dB(A))*	**Avec moteurs DXi 7 : 340-EU V** **Position échappement : VERTICALE (V)** **Valeur du niveau sonore dB(A) : 083**
U.2	Régime de rotation du moteur lui correspondant (min^{-1})	**1725**
V.9	Classe environnementale *	**DXI 7 340-EU V TR40 : 0555*0874G**

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus;
- sort de nos usines (magasins) le :
- pour être livré à :
 (Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire)

Fait à Lyon, le 19/11/2010

Gérard ARMANET
Responsable pôle Order Managment
RENAULT TRUCKS SAS

(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation dans le genre CAM du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la Réception des véhicules
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 2 : Pour obtenir l'immatriculation dans le genre VASP (sauf BOM) du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

4.1.1 Emplacement du (ou des) levier(s) de commande :
- au plancher pour boîtes de vitesses mécaniques,
- au volant pour boîte de vitesses automatique.

4.2 Type d'embrayage :s
- monodisque à sec pour boîtes de vitesses mécaniques,
- convertisseur de couples pour boîte automatiques.

4.2.1 Mode de commande :
- pédale pour boîtes de vitesses mécaniques,
- sans objet pour boîte de vitesses automatiques.

4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par arbre à cardans entre boîte et pont arrière.

4.4 Démultiplication de la transmission :

4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) :
315/80 R22,5 (3279)

4.4.2 Démultiplications et vitesses à 1000 tr/min avec boîte de vitesses :

Combinaisons des vitesses	rapports de boîte	rapports du pont	Démultiplication totale	Vitesses à 1000 tr/min (en km/h)
1ère	9,48	**4,625**	43,85	4,49
2ème	6,58	Autres rapports	30,43	6,46
3ème	4,68	de pont possibles :	21,65	9,09
4ème	3,48	3,763 - 4,121 – 4,555	16,10	12,22
5ème	2,62	4,674 - 4,824 - 5,125	12,12	16,24
6ème	1,89	5,229 - 5,429 - 5,453	8,74	22,51
7ème	1,35	5,466 - 5,794 - 5,857	6,24	31,51
8ème	1,00	6,137 - 6,182 - 6,308	4,63	42,54
9ème	0,75	6,622 - 7,131- 7,213	3,47	56,72
AR	8,97		41,49	4,74

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme le quotient de la vitesse de rotation de sortie sur la vitesse de rotation d'entrée.

4.4.3 Rapports de ponts possibles : avec boîte de vitesses **3000V – 3200V.**
3,763 - 4,121 – 4,555 - 4,674 - 4,625 - 4,824 - 5,125 5,229 - 5,429 - 5,453 - 5,466 - 5,794 - 5,857
6,137 - 6,182 - 6,308 - 6 622 - 7,131 – 7,213

4.5 Vitesse maximale calculée au régime de régulation à vide : 180 km/h.

4.6 Indicateur de vitesse : oui.

4.7 Compteur kilométrique : oui.

4.8 Chronotachygraphe en option (dispense réglementaire).

4.9 Limiteur de vitesse : oui.

5 SUSPENSION

5.1 Avant :
Suspension mécanique composé d'un essieu rigide, de ressorts à 2 lames paraboliques, 2 amortisseurs télescopiques, 1 barre stabilisatrice.
En option :
Suspension pneumatique composée de 2 coussins pneumatiques et 2 lames de ressort acier, 2 amortisseurs téléscopiques et 1 barre stabilisatrice

5.2 Arrière :

5.2.1 Suspension de(s) essieu(x) moteur(s) :
Suspension pneumatique composé de 2 coussins pneumatiques et 2 ressorts à lames acier, 2 amortisseurs télescopiques et 1 barre stabilisatrice.

5.2.2 Essieu 3 : essieu rigide à suspension pneumatique composée de 2 coussins pneumatiques, 2 ressorts à lames et 2 amortisseurs télescopiques.

5.2.3 La régulation de la hauteur du châssis se fait :
- automatiquement en cas de variation de charge par l'intermédiaire de capteurs de niveau et de valves pneumatiques.
- manuellement par une télécommande ou par des interrupteurs en planche de bord jusqu'à une vitesse de 10 km/h.
- à l'arrêt, un pictogramme situé sur l'afficheur du tableau de bord signale toutes hauteurs de véhicule différentes de la position route. Le véhicule retourne automatiquement à son niveau route à 10 km/h.
- L'air nécessaire à la suspension pneumatique est délivré par l'AMP (système de gestion électronique de la production d'air, à travers une valve de barrage) depuis les réservoirs d'air des circuits de freinage avant et arrière.

5.3 Essieux relevables ou délestables : en option, essieu 3 relevable.
En cas de délestage, le poids maximal supporté par l'essieu 2 ne doit pas dépasser 14500 kg.
En cas de relevage, l'essieu 3 redescend automatiquement dès que la charge sur l'essieu 2 atteint 11500 kg.

5.4 Suspension spécifique : suspension pneumatique.

6 DIRECTION

6.1 Type de direction :

6.1.1 Pour l'essieu 1 : à vis sans fin et écrou avec assistance hydraulique, leviers, bielles et barre de connexion.

6.1.2 Pour l'essieu 3 : vérin hydraulique piloté par l'électronique (ECU) relié aux roues par l'intermédiaire de levier et barre de connexion.

6.2 Diamètres de braquage hors tout (m) :

versions	35 - -	37 - -	39 - -	41 - -	43 - -	45 - -
Diamètre	15,06	15,58	16,08	16,62	17,14	17,66

7 FREINAGE A COMMANDE ELECTRIQUE EBS

7.1 Frein de service : système de freinage électropneumatique à gestion électronique composé de
- 2 circuits indépendants entièrement pneumatiques agissant respectivement sur les 2 vases à diaphragme des freins de l'essieu 1, et sur les 2 vases des freins de l'essieu 2 et de l'essieu 3.
- 1 circuit de commande électropneumatique superposé aux circuits pneumatiques.

7.2 Répartiteur de freinage : non. Fonction gérée électroniquement pour chacun des trois essieux.

7.2.1 Dispositif antibloqueur des roues : oui. Intégré au système de freinage électropneumatique à gestion électronique, catégorie 1 (1 capteur par roue).

7.2.2 En option, dispositif anti-patinage de roue (ASR) : (intégré au système de freinage électro-pneumatique).

7.2.3 En option, fonction de contrôle des usures de garnitures de freins (WCS) : par capteur d'usure sur chacun des étriers de freins.

7.2.4 En option, ESP : contrôle de trajectoire et anti-renversement.

7.3 Freins de secours : double circuits du frein de service - Un circuit agit sur les freins des roues avant et un circuit agit sur les freins des roues arrières.

7.4 Frein de stationnement : cylindres à ressort sur essieu 2 et 3.

7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :

7.5.1 Frein de service : pneumatique.

7.5.2 Frein de secours : pneumatique.

7.5.3 Frein de stationnement : cylindres à ressort.

7.6 Assistance des freins : sans objet.

7.7 Réservoirs de fluide ou d'énergie :
3 ou 4 réservoirs d'air comprimé: Essieu 1 : 1 de 40 litres.
Essieu 2 et 3 : 2 de 40 litres.
1 réservoir supplémentaire de 40 litres sur circuit avant pour véhicule à suspension pneumatique intégrale et empattement de 4,500.

7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : voyants lumineux sur tableau de bord.

7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme : défaillance pneumatique ou électronique.

7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme :
- par la réalisation d'une défaillance.
- par la mise sous tension pour l'antibloqueur.

7.8 Type de freins :

7.8.1 Frein de service :

7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : à disques ventilés.

7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : à disques ventilés.

7.8.1.3 Sur l'essieu 3 : à disques ventilés.

7.8.2 Frein de secours : à disques ventilés.

7.8.3 Frein de stationnement : à disques ventilés.

7.9 Dispositif ralentisseur :
- sur gaz d'échappement : EB de série.
- sur gaz d'échappement et par décompression : EB + CB.
- hydraulique sur transmission.
- électromagnétique sur transmission.

7.9.1 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II : néant.

7.9.2 Dispositif ralentisseur additionnel permettant de bénéficier de la majoration des poids prévue au nota du chapitre 2 : sans objet.

7.9.3 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II bis : sans objet.

7.10 Circuit de freinage pour le véhicule remorqué : non.

8 CARROSSERIE

8.1 Carrosserie : châssis-cabine pour CAM ou pour VASP pour carrosserie BOM ou VOIRIE.

8.1.1 Les véhicules peuvent recevoir (en fonction de l'équipement) les options suivantes :
Climatisation.

8.2 Matériaux constituant la carrosserie : tôle d'acier et matériaux composites.

8.3 Nombre de places assises : 2 (3 sur option).

8.4 Sièges :

8.4.1 A l'avant : 1 siège pour conducteur, 1 siège pour passager.
En option : 1 siège central pour passager.

8.4.2 A l'arrière : sans objet.

8.5 Nombre de portes :

8.5.1 Latérales : 2

8.5.2 Arrière : néant.

8.5.3 Fermetures : de sécurité à 2 positions.

8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres : 2 glaces descendantes sur portes, ou en option, 2 glaces coulissantes sur portes ou 1 glace coulissante et une glace descendante sur portes.

8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages : verre.

8.7.1 Pare brise : verre feuilleté ordinaire.

8.7.2 Vitres latérales : verre trempé uniforme.

8.7.3 Lunette arrière : (en option) verre trempé uniforme.

8.8 Equipement des places assises en ceintures de sécurité :

8.8.1 Places avant : 2 ceintures 3 points à rétracteurs pour les places extrêmes.
Place centrale(en option) : 1 ceinture à 2 points à rétracteur pour la place centrale.

8.8.2 Places arrière : sans objet..

8.9 Dispositif de protection latérale : non (à monter lors du carrossage).

8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement :

8.10.1 Avant : oui.

8.10.2 Arrière : oui ou à monter lors du carrossage (voir attestation d'équipement).

8.11 Système anti-projections :

8.11.1 Essieu 1 : oui.

8.11.2 Essieu 2 : non (à monter lors du carrossage sauf si l'usage est incompatible avec l'utilisation).

8.11.3 Essieu 3 : non (à monter lors du carrossage sauf si l'usage est incompatible avec l'utilisation).

9 ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1 Feux de route : 2

9.2 Feux de croisement : 2

9.3 Feux de position :

9.3.1 Avant : 2 incorporés dans les feux de croisement.

9.3.2 Latéraux : à monter lors du carrossage.

9.4 Feux de position arrière : 2

9.5 Indicateurs de changement de direction :

9.5.1 Avant : 2

9.5.2 Arrière : 2

9.5.3 Latéraux : 2

9.6 Feux stop : 2, groupés avec les feux rouge arrière.

9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : oui.

9.8 Dispositifs réfléchissants :

9.8.1 Avant : sans objet.

9.8.2 Arrière : 2

9.8.3 Latéraux : à monter lors du carrossage.

9.9 Feux de détresse : par fonctionnement simultané des indicateurs de direction.

9.10 Feux de marche arrière : 2

9.11 Feux de brouillard :

9.11.1 Avant : en option 2

9.11.2 Arrière : 2

9.12 Feux d'encombrement :

9.12.1 Avant : 2

9.12.2 Arrière : 2

9.13 Dispositif de signalisation complémentaire arrière : à monter lors du carrossage

9.14 Pare soleil : en option, au-dessus du pare-brise à l'extérieur.

10 DIVERS

10.1 Accessoires :
10.1.1 Essuie-glace : 2
10.1.2 Lave-glace : 2
10.1.3 Rétroviseurs :
10.1.3.1 Extérieur :
- côté gauche : 1 principal, 1 grand angle,
- côté droit : 1 principal, 1 grand angle, 1 d'accostage
- face avant sur pavillon : 1 antéviseur,

10.1.3.2 Intérieur : non.
10.1.4 Avertisseurs sonores : 1 sur châssis ou 2 sur pavillon.
10.1.5 Dispositif antivol : sur colonne de direction.
10.1.6 Extincteur de 6 kg à l'extérieur du véhicule (monté lors du carrossage).
10.1.7 En option : chauffage autonome à combustible liquide sur DM2.
10.2 Marques d'identité :
10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : en bas de l'encadrement de la porte gauche.
10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : sur le cadre châssis, à l'extérieur du longeron droit, au niveau de la roue extrême avant.
10.2.3 Structure du numéro d'identification :

V	F	6	2	9	C	H	B	0	0	0	0	0	0	0	1
Code constructeur			Descripteur					Indicateur							

10.2.4 Le numéro d'identification commence à :

V	F	6	2	9	C	H	B	0	0	0	0	0	1	6	0	0

Le type figure sur la plaque constructeur.
10.2.5 Identification du moteur : sur côté gauche du moteur.

11 VISITES TECHNIQUES

11.1 Emplacement de la plaque correcteur : sans objet.
11.2 Pression déclarée par le constructeur : 11 bars.
11.3 Pression de disjonction : 12,5 bars.
11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :
11.4.1 A la tête d'alimentation (de couleur rouge) : sans objet ;
11.4.2 A la tête de commande (de couleur jaune) : sans objet.
11.5 Longueur des bras de levier (mm) : sans objet ;
11.6 Course maximale des actionneurs de frein (mm) : sans objet ;
11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation : anneau de couleur (portant le cas échéant un numéro) fixé sur un des bossages du réservoir concerné ou étiquette adhésive de couleur.

Inscription	Affectation
Orange	Circuit frein essieu 1
Bleu	Circuit frein essieux 2 et 3

11.8 Observations : la conception technique de ce véhicule est compatible avec l'usage du banc de freinométrie à rouleaux.

29CHB1

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur RENAULT TRUCKS SAS, 99 route de Lyon, 69802 SAINT PRIEST que les véhicules :

- catégorie internationale :	N3
- genre :	châssis-cabine pour CAM ou pour VASP pour carrosserie BOM ou VOIRIE
- marque :	RENAULT
- type :	29CHB1
- variantes :	DC2 - DM2
- versions :	35E12 - 37E12 - 39E12 - 41E12 - 43E12 - 45E12 35E13 - 37E13 - 39E13 - 41E13 - 43E13 - 45E13

livrés en châssis cabine satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du véhicule concerné.

Il devra être vérifié après complément du véhicule qu'il satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule complété.

Cette extension est motivée par la suppression des réglages moteur EC06 et EC06B (Euro 4), par l'introduction des réglages moteur 260-EEV, 300-EEV (0555*0651K), par la mise à jour du paragraphe relatif à la transmission du mouvement et du paragraphe relatif au niveau sonore.

Nota : néant.

Mentions particulières : néant.

Fait à LYON, le 09 juillet 2010

Le technicien supérieur de l'industrie et des mines

Nicolas MAGNE

Vu, approuvé et enregistré sous le numéro **L-0223-06-05**

Fait à LYON, le 09 juillet 2010

Pour le préfet et par délégation,
l'ingénieur de l'industrie et des mines

Alain DANIERE

N° de l'attestation " :F-RT 063934

Attestation CEMT de conformité d'un véhicule à moteur aux normes techniques et aux normes de sécurité pour le camion "EURO V sûr"

Marque et type de véhicule : **RENAULT PREMIUM**
Numéro d'identification du véhicule (VIN) : VF629CHB000001741
Code et numéro de série du moteur : **DXi 7 n° 10971776**

Le soussigné[1],

- ~~service compétent dans le pays d'immatriculation~~[2]
- constructeur ou représentant agréé du constructeur dans le pays d'immatriculation ou
- ~~une combinaison du service compétent dans le pays d'immatriculation et du constructeur ou du représentant agréé du constructeur dans le pays d'immatriculation, lorsque les dispositifs n'ont pas été mis en place par le constructeur du véhicule~~[3]

[Nom(s) et cachet(s) de l'entreprise et/ou de l'administration]

RENAULT TRUCKS SAS

Gérard ARMANET
Responsable pôle Order Managment
RENAULT TRUCKS SAS

Atteste par la présente que le véhicule décrit ci-dessus est déclaré conforme aux spécifications des Règlements CEE-ONU et/ou des Directives CE listées ci-dessous, et que les caractéristiques mentionnées sur cette attestation sont exactes.

PUISSANCE DU MOTEUR

☑ ❑ Mesure selon : CEE-ONU R85.00 ou amendements ultérieurs ou Directive 80/1269/CEE telle que modifiée par la Directive 1999/99/CE ou amendements ultérieurs.

EXIGENCES DE BRUIT ET D'EMISSIONS POLLUANTES

☑ ❑ Bruit mesuré selon : CEE-ONU R51.02 ou amendements ultérieurs ou Directive 70/157/CEE telle que modifiée par la Directive 1999/101/CE ou amendements ultérieurs.

☑ ❑ Emissions polluantes mesurées suite aux cycles d'essai ESC et ELR selon : CEE-ONU R49.04, formulaire B2 ou amendements ultérieurs ou Directive 88/77/CEE telle que modifiée par la Directive 2001/27/CE, formulaire B2 ou Directive 2005/55/CE telle que modifiée par la Directive 2005/78/CE, formulaire B2 ou amendements ultérieurs.

☑ ❑ Emissions polluantes mesurées suite aux cycles d'essai ETC selon : CEE-ONU R49.04, formulaire B2 ou amendements ultérieurs ou Directive 88/77/CEE telle que modifiée par la Directive 2001/27/CE, formulaire B2 ou Directive 2005/55/CE telle que modifiée par la Directive 2005/78/CE, formulaire B2 ou amendements ultérieurs.

1 Rayer les mentions inutiles

2 Pour les pays où les représentants des constructeurs ne sont pas agréés

3 Dans ce cas, le premier à signer remplit la colonne gauche et le second la colonne de droite

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE DE CONFORMITÉ INITIAL D'UN VÉHICULE

DATE DU CONTRÔLE : 6 janvier 2011
N° DE CONTRÔLE : 21000695
CARROSSIER (nom et adresse) : GEESINK NORBA France 11 rue des albatros 69780 Mions
DATE D'ÉCHÉANCE DE LA QUALIFICATION : 18 novembre 2011 (Voir attestation ci-jointe)

IDENTIFICATION DU VÉHICULE (2) :

(D 1) Marque : RENAULT
(D 2) Type Variante Version : 29CHB1 DC2 39E13
(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type : VF629CHB000001741
(F 2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'État (PTAC) (Kg) : 26000
(F 3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans État (PTRA) (Kg) : Néant
(G) Masse en service (G1 + 75) (Kg) : 15515
(G 1) Poids à vide national (PV) (Kg) : 15440
(J 1) Genre national (3) : VASP
(J 3) Carrosserie (désignation nationale) (4) : Benne à ordures ménagères
(S 1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : 3

Voir certificat de conformité du véhicule de base les rubriques suivantes : (D 3), (F 1), (J), (K), (P 1), (P2), (P 3), (P 6), (U 1), (U 2), (V 7), (V 9)

DIMENSIONS / Longueur : L = 9,510 m Largeur : l = 2,500 m Surface L x l = 23,78 m²

ENGAGEMENT DU CARROSSIER :

je soussigné, carrossier, certifie :

- disposer d'une qualification en cours de validité au titre de l'article R.323-25 du code de la route;
- avoir carrossé le véhicule identifié ci-dessus;
- que ce véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que :

- La châssis est resté conforme au type décrit dans la notice du constructeur et n'a subi aucune transformation ;
- le véhicule satisfait, dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R. 311-1 à R. 318-8, R. 321-10 et R. 413-13 du code de la route, pour la catégorie du véhicule concerné ;
- le porte-à-faux arrière du véhicule, non compris les ferrures et charnières satisfait aux limites minimales et maximales fixées par le constructeur :
 - dans sa notice descriptive (1) ;
 - ~~dans l'accord fourni par son service technique (1) ;~~

et la longueur des ferrures est inférieure à 120 mm.
- les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales, et inférieurs ou égaux aux charges au sol maximales prévues par le constructeur ;
- la largeur du véhicule n'excède pas celle fixée par le constructeur ;
- le genre J1 n'est pas TCP ;
- le genre J1 n'est pas en double genre et la carrosserie J3 n'est pas en double carrosserie.

Fait à Mions
Le 6 janvier 2011
Signature et cachet du carrossier qualifié

GEESINK NORBA
GEESINK - BV - ZI Les Mûrières
11, rue des Albatros - 69780 MIONS
Tél. 04 78 21 11 00 - Fax 04 78 2181 22
RCS LYON B 326 018 538 - APE 2920 Z

(1) rayer la ou les mentions inutiles
(2) références communautaires de la directive 199/37/CE relative aux documents d'immatriculation. Pour les rubriques inchangées, reprendre les données de la réception du véhicule incomplet
(3) J 1 ne peut être différent de celui prévu sur la notice descriptive et ne doit pas être TCP.
(4) J 3 doit répondre à la nomenclature des carrosseries prévues par le code de la route.

EC - DÉCLARATION
DE CONFORMITÉ POUR LES MACHINES

Conforme à l'Annexe IIA de la Directive Machine 2006 / 42 / CEE

et

DE CONFORMITÉ POUR LES ÉMISSIONS SONORES DANS L'ENVIRONNEMENT

Conforme à l'Annexe II de la Directive de Environ ment 2000 / 14 / CEE

GEESINKNORBA, BETONWEG 8, NL 8305 AG EMMELOORD

Déclarons ci-après que,

Machine	: La benne à ordures
Marque	: **GEESINKNORBA**
Type	: GPMIII 22H25 + GEC
Numéro de série	: 21000695
Numéro de certificat	: 06051
Année de fabrication	: 2010
Le niveau de puissance acoustique mesuré	: 104 – 106 dB Lwa
Le niveau de puissance acoustique garanti	: 107 dB Lwa

- Est conforme aux dispositions de la Directive Émissions Sonores dans l'Environnement (2000 / 14 / CEE, dans sa dernière version);
- Est conforme aux dispositions de la Directive Machines (2006 / 42 / CEE, dans sa dernière version);
- La norme harmonisée « Norme Européenne EN 1501-1+A2 : 2010 » s'applique entièrement ou en partie: aux bennes de collecte des déchets et à leurs lève-conteneurs. Ainsi qu'aux derniers amendements ajoutés à cette version
- Par conséquent, toutes les obligations émanant de l'annexe IV de le version la plus récente de la Directive Machine ont été satisfaites et approuvées par le :
 Berufsgenossenschaft für Fahrzeughaltungen
 Ottenser Haupstrasse 54
 D-22765 Hamburg
 EU numéro de identification 0417

Emmeloord,

Date : 10/01/2011

et représente de
Philippe GAGNERAIN
69780 MIONS

GEESINKNORBA
GEESINK - BV - ZI Les Meurières
11, rue des Albatros - 69780 MIONS
Tél. 04 78 21 11 08 - Fax 04 78 21 81 22
RCS LYON B 326 018 538 - APE 2920 Z

Chris Mul
GEESINKNORBA.

GEESINKNORBA